



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS - PRÉFECTURE DE BRIGNOLES

BUREAU DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté n° 07-132

Arrêté portant adhésion de la commune de Salernes au syndicat intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon

La Sous-Préfète de Brignoles
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 accordant délégation de signature à Mme Dominique CONCA, sous-préfète de l'arrondissement de Brignoles,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 1959 portant création du syndicat intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon entre les communes de Artignosc, Baudinard, Fox-Amphoux, Moissac-Bellevue, Montmeyan, Régusse et Sillans la Cascade et Tavernes,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 1986 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant modification des statuts du syndicat intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon,

Vu les arrêtés préfectoraux du 12 juin 1986 et 21 septembre 2000 portant adhésion de la commune de Bauduen et de la commune de Aups au SI du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon,

Vu la délibération du comité syndical du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon en date 21 février 2007 se prononçant sur l'adhésion de la commune de Salernes,

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de Aups (16/05/2007), Baudinard (09/06/2007), Bauduen (29/03/2007), Fox-Amphoux (14/05/2007), Moissac-Bellevue (19/04/2007), Montmeyan (04/04/2007 et 06/06/2007), Régusse (13/05/2007), Sillans-la-Cascade (24/05/2007), Tavernes (10/05/2007),

Vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Salernes en date du 13 avril 2007 et 26 juin 2007 par laquelle la commune sollicite son adhésion au syndicat intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon,

Considérant que les conditions de majorité requises sont remplies

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture

ARRETE

Articles 1^{er} – est autorisée l'adhésion de la commune de Salernes au syndicat intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon

Article 2 – La présente décision, qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 - Mme la Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Brignoles, M. le Président du syndicat intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon, M. le maire de Salernes, Mme et MM. les maires des communes de Artignosc, Aups, Baudinard, Bauduen, Fox-Amphoux, Moissac-Bellevue, Montmeyan, Régusse, Sillans-la-Cascade, Tavernes sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignoles, le 20 JUIL. 2007

La Sous-Préfète,



Dominique CONCA